

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 03/07/2020

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir
à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ
Mathilde), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Thierry VALADON explique que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers d'ici 2023. **Les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.**

Il présente au Conseil Municipal les recettes prévisionnelles liées aux taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour l'année 2020.

Compte tenu des taux actuels, du niveau de la collectivité vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole et de l'augmentation des bases de 1,2% générant une recette supplémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à :
 - 18.64 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti
 - 67.28 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

